

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2025-2026

ÉCOLE : École secondaire Georges- P.-Vanier
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2025-09-26
REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025
AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Beeharry, Meisha

Nom de la direction de l'école : Hermann Touagueu Djieuga

Membre du personnel enseignant : **Samantha Ellis, Andréanne, Michel Séguin, Julie Séguin Murdoch, Serge LaRocque**

Membre du personnel non-enseignant : Sarah **Poko**, Ginette Iperciell-Berniquier, Andréa Grand, Marie Shirley, Marie Josée Tokpa

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Sonia Macaluso

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Zangue Kouambo, Mireille

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : **Autumn** Fazari

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine

ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (Novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs et réactifs au quotidien : 100 % des classes.	-Tout le personnel sera formé sur l'approche réparatrice. - Mieux outiller le personnel à animer des cercles de discussions sur les pratiques réparatrices pour mieux gérer de potentielles situations problématiques (conflits, intimidation) -Enseignement explicite des cercles		15 décembre 2025
Tous les enseignants ont reçu, directement ou indirectement une formation sur le soutien au comportement positif et les pratiques réparatrices.	Formation au centre de formation, réunions du personnel, partages de stratégies gagnantes		Juin 2025

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Stratégies/Activités	Moyen de communication (outil utilisé pour transmettre le message)	Mode de communication (manière ou forme de la communication)	Date
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>aux</u> élèves de l'école : Présentation aux élèves de l'école	-Grand rassemblement, parlement des élèves,		30 novembre 2025

pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation lors d'un rassemblement pour : - Expliquer l'intimidation; - Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane; - Expliquer les différentes formes d'intimidation; - Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité; - Expliquer que faire si l'élève voit ou vit des situations d'intimidation; - Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire ou à un adulte de confiance (expliquer la fiche de signalisation ou le Forms de l'école pour signaler les cas d'intimidation ou de violence); - Faire la promotion des organismes externes pour venir en aide aux élèves; Expliquer les initiatives de l'école pour prévenir l'intimidation à l'école cette année.	enseignement en salle de classe. - Enseignement des droits de la personne 7^e et 8^e années.	Radiotélévision scolaire, site web de l'école, les réseaux sociaux, les lettres aux parents.	
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au personnel de l'école</u> : - Formation autonome : Formation obligatoire - violence en milieu de travail Formation du personnel sur les incidents violents; - Revue du guide Violence au travail dans les conseils scolaires : un guide de la loi; - Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail et la directive administrative 4,32 ici.	Réunion du personnel, Courriel, CAP et Journées pédagogiques Tout le personnel a assisté à la formation autonome : Violence en milieu de travail Courriel sur les ressources et le processus de signalement. Partager par courriel le plan aux enseignants et revu des	- Partage de ressources dans le Teams, les courriels, réunions du personnel, - Le semainier des enseignants	Journée pédagogique du 24 octobre

- Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école; - Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et mise à jour lors de la journée pédagogique du mois de novembre et revue de la NPP 144.; - Affichage du PPIMI dans le salon du personnel de l'école ou le partager dans le TEAMS/OneNote/SharePoint de l'école pour qu'il soit accessible par les membres du personnel de l'école.	commentaires et propositions lors de la journée pédagogique et lors de la réunion du personnel.		Réunion du personnel du 4 Novembre
Communication à l'intention des parents : Faire la promotion des ateliers destinés aux parents Retrouver les dates et liens de connexion ici Ateliers pour les parents (csviamonde.ca) - Présentation du plan de prévention (PPIMI) lors de la rencontre avec le conseil d'école; - Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école; - Envoie d'un bulletin d'information à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à l'école par courriel ou par les réseaux sociaux de l'école; Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation (voir la section rôle des parents, tuteurs, tutrices pour les ressources disponibles).	- Site web, courriel, réseaux sociaux, réunion du conseil d'école - Le PPIMI	-Radiotélévision scolaire, site web de l'école, les réseaux sociaux, les lettres aux parents, -Rencontres avec le conseil d'école	30 novembre 2025

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (Novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus 100% des classes	- Enseignement explicite des valeurs et des matrices de comportement à travers les plans de leçon (dans le guide du Soutien au Comportement positif) - Calendrier des valeurs - Affiche des matrices - Rassemblement pour la remise des certificats de valeurs.		28 février 2026
Pourcentage du taux d'assiduité des élèves : 90%	Suivi du processus d'assiduité à tous les échelles (classe, bureau, équipe d'assiduité)		28 février 2026
Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école : 100%	- Ateliers sur le respect de soi, des identités et de l'espace personnel offert par le centre de santé communautaire de Hamilton; - Ateliers sur les discriminations,		Septembre 2025 à juin février 2026

	croyances et opinions.(Le poids des mots) - Présentation du processus décisionnel. - Promotion du code de conduite de l'école : - Annonces à la radio-télévision scolaire, affiches visuelles ou projection sur le téléviseur de l'école. 1 attente par semaine; - Référentiel/affiche en salle de classe sur le code de conduite ou les règles de la classe; - Présentation des matrices. - Registre des incidents (analyse du registre en équipe école et communication sur les constats)		
Établir et adopter le système de renforcement positif à l'échelle de l'école : -Sélection du système de renforcement positif harmonisé; -Présentation du système aux élèves; -Établir un tableau de récompense en lien avec le système de renforcement positif -Remise de certificats	- Le personnel scolaire utilise le système de renforcement positif. - Célébration ou souligner les méritants du certificat.		30 novembre 2025

Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (Novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes ayant participé à au moins une activité de chaque thème du Calendrier – voir le Calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.pdf 100% de classes.	-Participation des enseignants aux formations (SCP, Sujets sensibles, pratiques réparatrices, ASSIST...) -Leadership des élèves pour mettre en place les systèmes de pointages visibles par tous, qui gardera les élèves acteurs et moniteurs de leur progression. -Exploitation de la nouvelle radio-télévision scolaire pour diffuser les contenus à toutes l'école. -Programmation du bulletin quotidien de GPVA aligné sur le calendrier de la diversité. -Partage des ressources en lien avec les activités systémiques.		7 ^e et 8 ^e en novembre 2025
Autres indicateurs :	-Ateliers offerts sur l'intimidation aux élèves de 7/8 dans la programmation du COPA National pour l'année scolaire 2025-2026 - Ateliers sur le consentement aux parents et aux membres du personnel;		1 ^{er} décembre 2025 : vote du public

- Ateliers sur le respect de soi, des identités et de l'espace personnel offert par le centre de santé communautaire de Hamilton;
 -Participation au concours ARTmonie
 Thématique : En équipe, brisons les stéréotypes !
 Les dates seront sur le site web d'ARTMonie
 Du lundi 3 au vendredi 14 novembre : Lancement du concours et début du projet.
 Du lundi 17 au vendredi 21 : semaine de la sensibilisation à l'intimidation et de la prévention – Finaliser les projets et expositions dans les écoles
 Le mardi 25 novembre : Date limite pour soumettre les œuvres sélectionnées par l'école (une œuvre par cycle)
 -Exploitation de la ressource **Enfants avertis.**

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :

- Inclure les perspectives des **Premières Nations, des Métis et Inuit dans** la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;
- Déterminer les ressources de la bibliothèque portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives, ainsi que les ressources portant sur l'intimidation;

- Intégrer les principes de la **pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives** dans la planification de l'enseignement ;
- Privilégier des activités qui favorisent le développement du **leadership** chez les élèves ;
- Assurer la mise en œuvre de **clubs et/ou d'alliance d'écoles** (Continuité du club Le Cercle Citoyen)
- Intégrer les concepts liés à la pleine conscience en salle de classe;
- Intégrer en salle de classe des occasions pour jouer à des jeux relationnels (p. ex., le vendredi après-midi);
- Faire l'achat de jeux relationnels;
- Faire l'achat de ressources et de livres.
- Participation aux **activités offertes par des organismes externes.**

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Soutien aux élèves	Date
----------------------	--------------------	------

Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.

➤ **Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation**

- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève;
- Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe;
- Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles;
- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;
- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire, centre de santé de Hamilton);
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable);
- Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation;
- Créer un plan de sécurité de l'élève;
- Appel à la police.

- Référer l'élève vers des organismes comme :

- Jeunesse, j'écoute; [Besoin D'aide - Jeunesse, J'écoute](#)
- Tel-jeunes; [Tel-jeunes | Aide pour les jeunes et adolescent.e.s | Québec](#)
- LGBTQ Youth LINE; [YouthLine - Confidential, Non-judgemental & Informed 2SLGBTQ+ Support in Ontario](#)
- [Contact Us - Black Youth Helpline](#)
- +FORT [+Fort – Centre Axel-](#) application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation; [Page d'accueil - Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être](#)

Au besoin et de façon continue durant toute l'année

➤ **Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation**

Les ressources utilisées pour les élèves ayant subi de l'intimidation sont aussi pertinentes pour nos élèves témoins.

➤ **Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation**

En plus des ressources et des stratégies pertinentes énoncées plus haut pour les élèves victimes et témoins, nous prévoyons :

- Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats);

- Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu;

- Élaborer un plan d'intervention;

Au besoin et de façon continue durant toute l'année

Au besoin et de façon continue durant toute l'année

• Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire; • Suivre les étapes établies dans le tableau décisionnel de l'école; • Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève; • Élaborer un plan de soutien du comportement (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève); • Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu; • Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu; • Appel à la police.	• Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé (pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable); • Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas; • Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école; • Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes;		
Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront l'approche réparatrice et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel .			
Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (Novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif : 100 % du personnel...	-Monitoring des formations -Formations lors des réunions du personnel - Formation lors des journées pédagogiques		28 février 2026

Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS : 100% du personnel enseignant et de soutien.	- Analyse des données en réunion du personnel, en équipes écoles et en équipes de soutien - Réunion du comité santé, sécurité et bienveillance de l'école		30 novembre 2025
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui favorise les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive : 100% du personnel	-		
Autre indicateur selon les besoins de l'école			

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation
➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, <u>l'élève</u> est encouragé à : ➤ Pour signaler des actes d'intimidation, <u>les adultes</u> de l'école doivent : ➤ Pour signaler un cas d'intimidation en tant que <u>parents</u>, tuteurs, tutrices : <u>Après le signalement d'une situation d'intimidation :</u> ➤ Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école : - Communiquer avec la direction de l'école - Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction - Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.	- Utiliser le Code QR pour les écoles secondaires (FORMS) - 

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;

- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](https://csviamonde.ca)